



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01  
Télécopie : 02 37 31 36 38

Courriel : [mairie@aunay-sous-auneau.fr](mailto:mairie@aunay-sous-auneau.fr)

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

Berger  
Levraud

ID : 028-212800130-20251112-2025\_1001-DE

## MAIRIE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU 28700

### DÉCISION N° 1001 du 12/11/2025

#### NOMENCLATURE N° 3-5 (Autres actes de gestion du domaine public).

**Objet :** Délivrance d'une concession funéraire dans le cimetière communal n° 629, à la famille de Mme DECOURTIE Aurélie, pour une durée perpétuelle à compter du 12/11/2025.

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 28/05/2020 modifiée la 30/09/2020 portant décision de déléguer plusieurs compétences au Maire sur la base de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
- Considérant que Monsieur le Maire a reçu délégation pour prononcer la délivrance des concessions dans le cimetière communal.

#### DECIDE

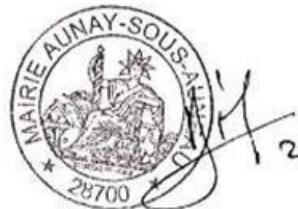
**Article 1 :** De prononcer la délivrance d'une concession funéraire dans le cimetière communal n° 629, à la famille de Mme DECOURTIE Aurélie, pour une durée perpétuelle à compter du 12/11/2025.

**Article 2 :** Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle a été rendue exécutoire.

**Article 3 :** Le présent document sera transcrit au registre des décisions du Maire.

Aunay-sous-Auneau le : 12/11/2025

Le Maire,



Robert DARIEN

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle a été rendue exécutoire.*